Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2023

Mise en ligne le : 04/07/2023



ARRÊTÉ MUNICIPAL

N°40/ 2023 DU 26 JUIN 2023

MODIFICATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Nous, maire de la Ville de Laval,

Vu l'article 46 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-3,

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014, précisant que ces commissions sont notamment ouvertes aux représentants des personnes âgées et à des représentants des acteurs économiques,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-18 qui dispose que "le maire est le seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal ".

Vu l'arrêté n° 184 / 2020 du 4 novembre 2020 relatif à la désignation de représentants de la commission communale pour l'accessibilité universelle,

Vu l'arrêté n° 14 / 2023 du 15 mars 2023 venant compléter l'arrêté n° 184 / 2020 relatif à la désignation de représentants de la commission communale pour accessibilité universelle,

Considérant qu'il y a lieu de désigner les représentants siégeant à la commission communale pour l'accessibilité universelle,

ARRÊTONS

Article 1er

Les arrêtés n° 184 / 2020 du 13 novembre 2020 et n° 14 / 2023 du 15 mars 2023 sont abrogés.

Sont nommés membres de la commission pour l'accessibilité universelle :

- au titre des associations œuvrant dans le domaine du handicap :
- . Association France Handicap,
- . Association des Sourds de Laval et de la Mayenne
- . Association Les mains qui parlent
- . Association Voir Ensemble,
- . UNAFAM (Union Nationale des Amis et Famille de malade psychique).
- . ADAPEI 53 (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés).
- . GEIST Mayenne (Groupe d'Etudes pour l'Inclusion Sociale pour Tous)
- au titre des associations représentants d'usagers :

- . ORPAL (Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise),
- . Fédération des commerçants,
- . Association Place au Vélo,

Selon les dossiers étudiés, d'autres partenaires institutionnels et associatifs pourront être conviés.

Article 2

Sont nommés membres de la commission pour l'accessibilité universelle :

- au titre du conseil municipal :
- . Monsieur Michel Neveu, conseiller municipal, en charge du handicap, de la défense et des actions patriotiques,
- . Madame Marjorie François, adjointe en charge des solidarités et familles,
- . Monsieur Geoffrey Begon, adjoint en charge des mobilités urbaines,
- . Monsieur Laurent Paviot, conseiller municipal, en charge des ressources humaines,
- . Monsieur Georges Poirier, adjoint en charge de la vie quotidienne et citoyenne,
- Madame Solange Bruneau, conseillère municipale, en charge des commerces et du rayonnement de la ville,
- . Madame Lucile Périn, conseillère municipale.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 4

Monsieur le directeur général des services de la ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,

Florian Bercault

Notifié à Association France Handicap Le Notifié à UNAFAM (Union Nationale des Amis et Famille de malade psychique)

Le

Notifié à Association des Sourds de Laval et de la Mayenne Le Notifié à ADAPEI 53 (Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés)

Le

Notifié à Association Voir Ensemble Le Notifié à ORPAL (Office des retraités et personnes de l'agglomération lavalloise) Le

Notifié à Fédération des commerçants Le Notifié à Association Place au Vélo Le

Notifié à Association Les mains qui parlent Le Notifié à Association GEIST Mayenne Le

Notifié à Michel Neveu conseiller municipal Le Notifié à Marjorie François adjointe au maire Le

Notifié à Geoffrey Begon adjoint au maire Le Notifié à Georges Poirier adjoint au maire Le

Notifié à Solange Bruneau conseillère municipale Le Notifié à Lucile Périn conseillère municipale Le

Notifié à Laurent Paviot conseiller municipal Le